

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Dont pouvoirs : 4

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 28/03/2023

Date d'affichage : 12/04/2023

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

**1 4 AVR. 2023**

L'an **deux mil vingt trois, le quatre avril, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Thierry CAUSSE, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : M. Kees WIELENGA, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques MANDRAU, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-060**

Domaine : 3.2 - Aliénations

**OBJET : Vente parcelle cadastrée section AS/30 sise Av F. Mitterrand : COMMUNE – M. Claude BOUZON.**

Vu le Code Général de la Collectivité Territoriale,

Vu l'avis domanial n°112043012 en date du 2 mars 2023,

La commune est propriétaire d'un ancien local technique désaffecté sis Av F. Mitterrand cadastré section AS/30 d'une superficie s de 6.50m<sup>2</sup>.

Considérant le courrier de M. Claude BOUZON en date du 26 octobre 2022, par lequel elle a émis le souhait d'acquérir la parcelle pour l'euro symbolique ;

Considérant que cette parcelle appartenant au domaine privé de la commune ne revêt aucun caractère d'intérêt public communal ;

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

- 1- D'approuver la vente de la parcelle cadastrée section AS/30 avec M. Claude BOUZON pour l'Euro symbolique.
- 2- Dire que SCP BERNARD, Notaire à QUILLAN est chargé des formalités.
- 3- Dire que l'acquéreur prendra à sa charge les frais de formalités.
- 4- La recette sera imputée en section d'investissement sur le BP 2023.
- 5- De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération notamment la signature des actes et les formalités.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 25 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

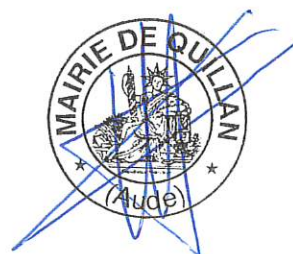
La secrétaire de séance,

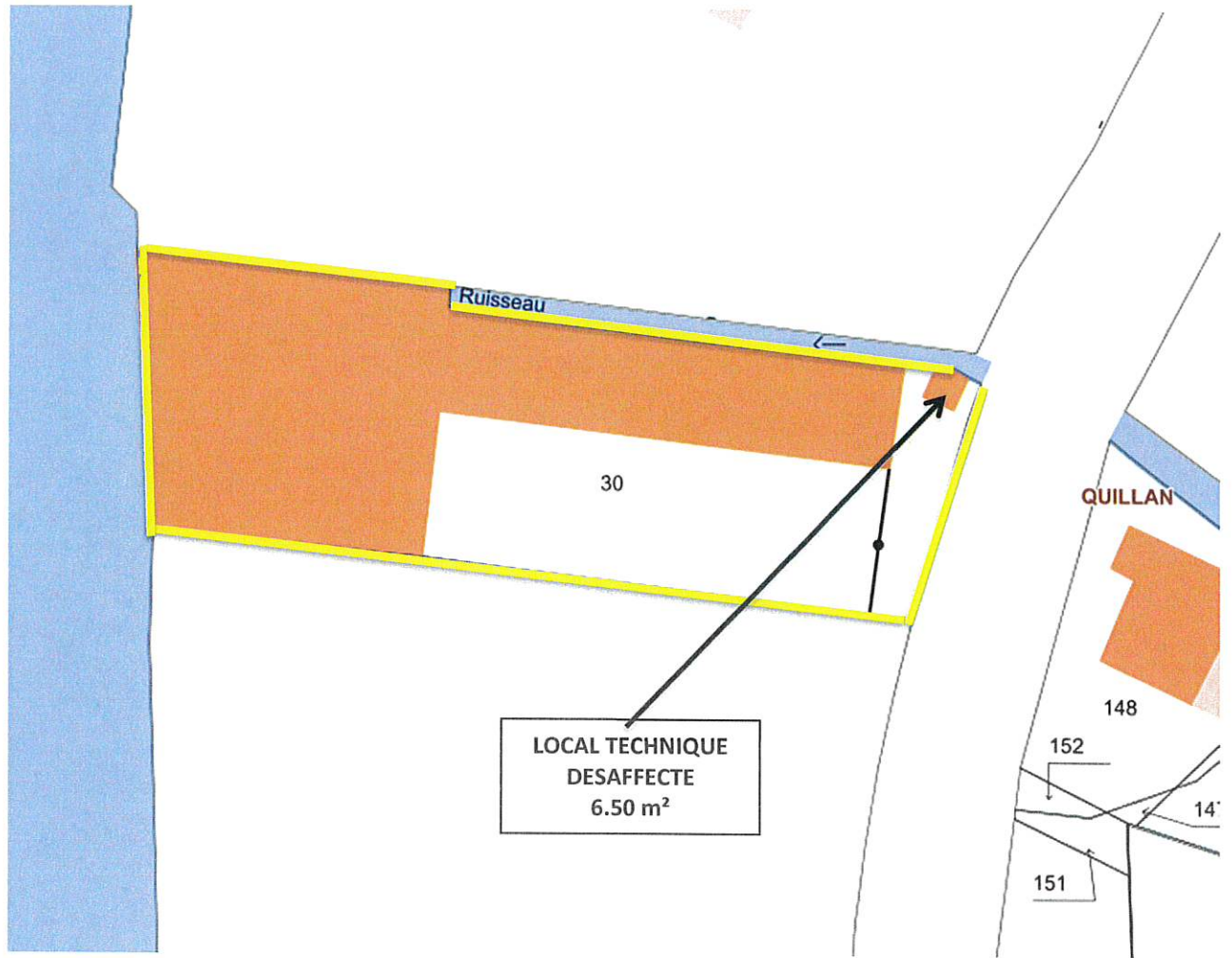
Mme Nadia PARACHINI.



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
M. Pierre CASTEL





**2023-060****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-04-14T12-09-32.00 ( MI244478766 )**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20230414-2023-060-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Vente parcelle cadastrée section AS/30 sise Av F. Mitterrand  
: COMMUNE - M. Claude BOUZON.**Date de décision :** Apr 14, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.2. Alienations**Identifiant unique de l'acte  
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2023-060.PDF](#)**Préparé**

Date 14/04/23 à 12:09

Par [JORDAN Edouard](#)**Transmis**

Date 14/04/23 à 12:09

Par [JORDAN Edouard](#)**Accusé de réception**

Date 14/04/23 à 12:15